

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 29 novembre 2021

**Travaux d'aménagement
de la Sacristie
de l'église de Villanova**

Délibération n° 011/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf novembre, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine Mathieu.

Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
BIANCAMARIA Michel, LUCIANI Paul, SCHALK Thierry Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

Étaient absents :

CASASOPRANA Olivier, MARCAGGI Séraphine, Thomas CHAPOT, DANESI Étienne Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'assemblée : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents ou représentés : 07

Le quorum étant atteint, M. BIANCAMARIA Fabien est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

La commune s'est dotée d'un réseau d'assainissement collectif qui permet l'évacuation des eaux usées pour l'ensemble des habitations et autres bâtiments situés au niveau du village et des hameaux de San-Fidèli et de Poggio.

L'église, vu sa situation géographique et topographique ne disposait pas d'assise foncière permettant la réalisation d'un assainissement non collectif.

De part l'implantation du réseau public d'assainissement, le bâtiment de l'église est aujourd'hui en mesure d'être raccordé.

En conséquence, le Maire propose au Conseil de faire réaliser des travaux d'aménagement au niveau de la sacristie par la création :

* d'un cabinet de toilettes avec raccordement au réseau d'assainissement,

* de placards de rangement pour les objets et autres vêtements indispensables au bon fonctionnement des offices religieux.

Le montant des travaux à réaliser s'établit à la somme de: 5 700 € HT

Pour financer cette opération, le Maire propose de solliciter la participation de la Collectivité Territoriale de Corse à travers la dotation quinquennale, selon le plan de financement suivant :

Participation CDC	70 % du montant HT	3 990,00 €
Part Communale	30 % du montant HT	1 710,00 €

Il est demandé au conseil municipal :

* d'approuver l'aménagement de la sacristie de l'église et son raccordement au réseau public d'assainissement collectif.

* d'approuver le plan de financement proposé,

* d'autoriser le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale,

* d'autoriser le Maire à signer tous actes et documents se référant à cette affaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

* d'approuver l'aménagement de la sacristie de l'église et son raccordement au réseau public d'assainissement collectif.

* d'approuver le plan de financement proposé,

* d'autoriser le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale,

* d'autoriser le Maire à signer tous actes et documents se référant à cette affaire.

Les crédits nécessaires seront inscrit au budget 2022.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine,

